

4 octobre 2012

Anglais, espagnol et français seulement\*

---

**Vingt-deuxième Réunion des chefs des services  
chargés au plan national de la lutte contre le trafic  
illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Antigua (Guatemala), 1<sup>er</sup>-5 octobre 2012

## **Projet de rapport**

*Rapporteure:* Golda Chase (Trinité-et-Tobago)

### **Additif**

### **Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail**

#### **c) Assurer le contrôle des précurseurs chimiques et des préparations pharmaceutiques**

**Le groupe de travail sur le thème susmentionné s'est réuni lors des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 octobre 2012. Au cours de ses travaux, il a formulé les observations suivantes:**

1. Un défi constant pour les autorités consiste à identifier les organisations criminelles transnationales qui détournent les précurseurs et les produits chimiques essentiels, le mode opératoire qu'elles emploient pour détourner et transporter ces produits et les itinéraires empruntés vers les sites de production illicite.
2. Les méthodes utilisées pour détourner les précurseurs sont multiples et variées, par exemple l'étiquetage frauduleux des produits chimiques, la falsification des numéros de lots, les paiements en espèces, la collecte en personne, le recours à de petites sociétés/entreprises, les commandes multiples pour de petites quantités de substances réglementées et les ventes non déclarées.
3. Il est essentiel que les autorités établissent des bons liens de coopération avec les industries chimiques et pharmaceutiques et partagent ensemble la responsabilité de l'application des mesures de contrôle et des restrictions sur les ventes de produits chimiques.

---

\* L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



4. L'initiative PRELAC apporte une précieuse contribution grâce à l'aide qu'elle fournit aux administrations et organismes de contrôle publics, aux services de détection et de répression et aux entreprises chimiques du secteur privé pour renforcer leurs capacités aux fins de la prévention du détournement de précurseurs chimiques vers les circuits illicites.

5. De nombreux agents employés par les autorités nationales de contrôle des produits chimiques n'ont pas une formation suffisante ou des connaissances professionnelles sur la spécificité et la diversité de l'industrie chimique qu'ils sont chargés de surveiller. Les exemples cités portaient sur la méconnaissance des protocoles de santé et de manipulation sûre des produits chimiques, la méconnaissance des propriétés des produits chimiques, le manque de compétences en matière de juricomptabilité lors de la réalisation d'audits des entreprises chimiques.

6. Les préparations pharmaceutiques ne font pas l'objet de mesures de contrôle assez fermes. Beaucoup sont très efficaces pour soulager la douleur, mais ces préparations sont aussi hautement toxicomanogènes et une consommation répétée développe dans l'organisme une tolérance à leur utilisation. L'abus de produits pharmaceutiques psychotropes présente un risque similaire.

7. De nombreux produits chimiques et préparations pharmaceutiques placés sous contrôle sont disponibles via Internet. Ces sources en ligne constituent une autre difficulté pour les autorités chargées du contrôle administratif de leur vente et distribution.

8. La coopération entre les industries chimiques et pharmaceutiques et les autorités de réglementation est plus efficace lorsqu'elle n'est pas sous pression.

**Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes:**

1. Il est nécessaire d'améliorer les qualifications et les connaissances professionnelles des agents employés par les autorités nationales chargées de la réglementation et du contrôle des produits chimiques. Il faudrait encourager le secteur privé à promouvoir la formation des autorités dans les domaines de la santé, de la manipulation et de la sécurité des produits chimiques.

2. La politique de rotation du personnel qui existe dans un certain nombre de pays de la région et se traduit par la rotation rapide du personnel compétent pourrait avoir des incidences fâcheuses sur l'expérience et les compétences professionnelles dans certains services chargés du contrôle des précurseurs.

3. Il est nécessaire de renforcer la coopération en matière d'échange d'informations sur le commerce international des précurseurs chimiques, et de bien cerner les besoins nationaux légitimes en précurseurs.

4. Les autorités doivent adapter leurs stratégies pour surmonter les difficultés liées à l'évolution des technologies telles qu'Internet, qui constitue un moyen de se procurer des substances et des préparations placées sous contrôle.

**Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes:**

1. Il faudrait encourager les gouvernements à réaliser une évaluation complète de leurs besoins nationaux légitimes en produits chimiques placés sous contrôle en vue de parvenir à une quantité de référence qui permettrait d'identifier toute tentative de détournement illicite.
2. Les gouvernements doivent prendre des mesures pour que les agents employés par les autorités nationales chargées du contrôle des précurseurs bénéficient d'une formation suffisante et disposent des connaissances spécialisées et des compétences professionnelles voulues pour appliquer efficacement et faire respecter la législation et les procédures régissant leur utilisation et pour que ces agents occupent leur poste pendant une période assez longue pour assurer la continuité.
3. Les gouvernements sont encouragés à redoubler d'efforts et à veiller à ce que leurs services de détection et de répression soient bien conscients de l'importance de l'analyse scientifique des précurseurs chimiques saisis, dont les résultats partagés permettront de mieux connaître les sources de fabrication et les tendances du trafic dans la région.
4. Les gouvernements devraient encourager leurs autorités nationales à mettre au point, à l'intention de l'industrie chimique, des codes volontaires de bonne conduite qui contribuent au respect effectif de la législation et de la réglementation nationales et favorisent la responsabilisation des secteurs public et privé et une coopération fructueuse entre eux dans le cadre des opérations faisant intervenir des précurseurs chimiques.